



Séance du 30 octobre 2014 à 19 heures

Commune de Catus – Salle des fêtes

Aujourd'hui, Jeudi trente octobre deux mille quatorze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Catus –Salle des fêtes

Etaient présents :

54 titulaires dont 7 possédant une procuration
7 suppléants dont 2 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. RAFFY Gilles (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit), M. MUNTE Serge (tit)
procuration de M. SINDOU Géraud (tit), Mme LASFARGUES
Geneviève (tit), M. SIMON Michel (tit) procuration de Mme
LOOCK Martine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M.
BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme BONNET
Catherine (tit), Mme FAUBERT Françoise (tit), Mme LENEVEU
Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit) procuration de M. TESTA
Francesco (tit), Mme BOYER Noëlle (tit), M. COLIN Henri (tit), M.
DELPECH Bernard (tit), M. COUPY Daniel (tit) procuration de Mme
LAGARDE Geneviève (tit), M. HUREAUX Roland (tit), Mme RIVIERE
Brigitte (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit),
M. TAILLARDAS Claude (tit), M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit), M. GARS Michel (sup),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre
(sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FONTANES

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
Mme LANES Bénédicte (tit), M. TREIL Jean (tit),
M. PETIT Jean (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),
M. PLANAVERGNE Jean-François (sup) procuration de Mme
VALETTE Roselyne (tit),

FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS

M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit),
M. NOUAILLES Serge (tit), M. BONNEMERE Jean-Claude (sup),
Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM

M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PONS Stéphane (sup),
M. GALTHIE Jean-Noël (tit), M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup),
M. BESSEDE Arnaud (sup) procuration de Mme DESSERTAINE
Brigitte (tit),

MAXOU
MECHMONT
MONTGESTY
NUZEJOULS

M. CHATAIN Thierry (tit),
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD
Daniel (tit),

PONTCIRQ
PRADINES

M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit),
M. FERNANDEZ Pierre (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit),
M. DIOT Fabrice (tit) procuration de M. LAVAUUR Pascal (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

SAINT CIRQ LAPOPIE
SAINT DENIS CATUS
SAINT MEDARD
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE AMENAGEMENT – Habitat

Objet : Garantie d'emprunt relative à l'amélioration de la Résidence Sociale Quai Cavaignac à Cahors

A été adopté à L'UNANIMITE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 30 octobre 2014
Rapporteur : Geneviève LASFARGUES

Rédacteur : Stéphanie MORCEAU
Service : Habitat

Objet : Garantie d'emprunt relative à l'amélioration de la Résidence Sociale Quai Cavaignac à Cahors

Mesdames, Messieurs,

Vu la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat du Lot, en date du 26 septembre 2014, tendant à obtenir la garantie de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à hauteur de 20 000 €, soit 50 % du prêt n° 14442 d'un montant total de 40 000 €.

Cette délibération permet à l'Office Public de l'Habitat du Lot de financer l'opération d'acquisition-amélioration de la résidence sociale Quai Cavaignac à Cahors.

Vu le rapport établi par M. le Président et concluant à obtenir les garanties des emprunts à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
Vu les articles L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2298 du Code Civil,

Vu le contrat de Prêt n° 14442 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat du Lot et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Je vous propose de vous prononcer sur cette garantie d'emprunt selon les modalités suivantes :

Article 1 :

La Communauté d'agglomération du Grand Cahors, dans le cadre de l'exercice de sa compétence en matière de logement social d'intérêt communautaire, accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement du Prêt n° 14442 dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération, souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du Prêt et aux charges et conditions du contrat en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ou son représentant à intervenir aux contrats de prêt qui seront conclus entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer avec l'Office Public de l'Habitat du Lot la convention d'application de la présente délibération dans laquelle figurera éventuellement la clause de réservation de logements afférente prévue dans le Code de la construction et de l'habitation (L441-1, R441-5).

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE